

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2019**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
  - 5.1 Chèques : Journal des déboursés 201900341 à 201900431
  - 5.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier
  - 5.3 État des comptes
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
  - 8.1 Comité de gestion financière et ressources humaines du 17 juin 2019
  - 8.2 Embauche du Directeur du service incendie de Plaisance
  - 8.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt parapluie (70 000\$) #448-19
  - 8.4 Entente guichet automatique
  - 8.5 Paiement de factures :
    - a) Pelle O'Max 3 385\$ (Inondations)
    - b) Épursol 12 072.38\$ (Vidanges de fosses)
  - 8.6 Frais de représentations
    - a) Journée d'entraide (Repas bénévoles et Claude Péloquin)
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
  - 9.1 Rapport du DSI – juin 2019
  - 9.2 Paiement complémentaire à Tricentris en vertu de l'entente de service
  - 9.3 Tableaux des tonnages de juin 2019 : Ordure/Recyclage/Compostage
  - 9.4 Rapport mensuel de la consommation d'eau – juin 2019
10. **Urbanisme et aménagement**
  - 10.1 Rapports mensuels du Directeur du service d'urbanisme et environnement
  - 10.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 juin 2019
  - 10.3 Dépôt du document du comité environnement du 10 juin 2019
  - 10.4 Avis de motion – Règlement #447-19 adoption du règlement #447-19/Programme d'aide à l'installation d'un système d'égout pluvial sur les propriétés privées
  - 10.5 Cadre nominatif - Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)
  - 10.6 Journée d'entraide du 7 juin – Mon village, ma fierté
  - 10.7 Dérogation mineure – 66, rue Huneault
  - 10.8 Avis de motion - Adoption du second projet de règlement URB 19-05-44 Commerces à caractère sexuel, la visibilité aux carrefours et les haies
  - 10.9 Résumé de la consultation publique de mai 2018
  - 10.10 Moratoire sur l'émission des permis en zone inondable
11. **Développement économique**
  - 11.1 Mandat au notaire Guylaine Gratton pour l'achat du lot #4 852 716
  - 11.2 Mandat à l'arpenteur Marc Patrice pour description technique du lot #4 852 716

- 12. Loisirs, santé et bien-être**
  - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture
  - 12.2 Politique familiale et MADA
  - 12.3 Rapport d'activités de la Corporation des loisirs Papineau 2018-2019
  
- 13. Transport et voirie**
  - 13.1 Compte rendu du comité de transport et voirie du 18 juin 2019
  - 13.2 Aquatech - Fin du contrat d'eau potable et eau usée et mandat d'analyse des coûts
  - 13.3 Mandat à la firme EXP – Analyse pour le rehaussement du chemin des Presqu'îles et de la Grande Presqu'île
  
- 14. Culture et patrimoine**
  - 14.1 Festival de l'argile de Plaisance – Septembre 2019
  
- 15. Nouveaux items**
  - 15.1 Journal municipal - Diffusion
  - 15.2 Demande de gratuité de la salle/Mariage J. Tittlit et I. Bridges
  - 15.3 Lettre de commandite – Super fête Marius Fournier 2019
  - 15.4 Demande de Madame Johanne Laurin
  - 15.5 Trophée Jean-Sébastien Roy
  
- 16. Période de questions**
  
- 17. Levée de la séance**

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **2 juillet 2019 à 19 h 00** à la Place des âiné(e)s et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau  
Richard O'Reilly  
Micheline Cloutier

Luc Galarneau  
Julien Chartrand

Absence motivée : Christian Pilon, Maire

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Raymond Ménard.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

8 personnes assistent à la séance.

**1.**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire-suppléant, Raymond Ménard souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-126**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-127**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2019**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2019.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Suivi des séances précédentes**

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

#### **5. Trésorerie**

##### **5.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-128**

#### **Chèques : Journal des déboursés - 201900341 à 201900431**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de juin totalisant la somme de **149 118.13\$** portant les numéros de déboursés **201900341 à 201900431** soit adopté.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

##### **5.2**

#### **Liste des achats sur délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 374-07, le secrétaire-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

---

Benoit Hébert  
Secrétaire-trésorier

##### **5.3**

#### **État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité sont déposés aux élu(e)s pour analyse.

## **6. Correspondance**

Une liste de correspondances du mois de juin 2019 est déposée aux élus.

## **7. Période de questions à 19 h 05**

9 personnes assistent à la séance.

## **8. Administration, finances et communication**

### **8.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-129**

##### **Comité de gestion financière et ressources humaines du 17 juin 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité de gestion financière et ressources humaines du 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations qui s’y trouvent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O’Reilly

QUE ce conseil approuve lesdites recommandations et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures nécessaires à la réalisation des recommandations;

QUE ce conseil autorise les frais de représentations suivants :

Micheline Cloutier	166.25\$
Christian Pilon	71.30\$
Sébastien Pilon	15.23\$
Sylvain Desjardins	15.53\$
Éric Clément	299.12\$
Audrey-Anne Lavigne	248.00\$

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l’unanimité.**

### **8.2**

#### **RÉSOLUTION 2019-07-130**

##### **Embauche de M. Sylvain Desjardins à titre de Directeur du service incendie de Plaisance**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financière et ressources humaines;

CONSIDÉRANT les discussions avec M. Sylvain Desjardins;

CONSIDÉRANT les 27 années d’expériences au sein du service incendie de Plaisance de M. Sylvain Desjardins;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil embauche M. Sylvain Desjardins comme Directeur du service incendie de Plaisance;

QU'une convention de travail sera signée entre les représentants de la Municipalité, M. Christian Pilon, Maire, M. Benoit Hébert, Directeur général et M. Sylvain Desjardins, nouveau Directeur du service incendie de Plaisance.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé :                   **POUR 4       CONTRE 2**

M. Luc Galarneau et Madame Micheline Cloutier enregistrent leur dissidence

**Adoptée à la majorité absolue du conseil.**

### **8.3**

#### **Avis de motion**

#### **Projet de règlement d'emprunt parapluie #448-19 de 70 000 \$**

Madame Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion du règlement #448-19 intitulé « Règlement d'emprunt parapluie #448-19 de 70 000 \$ ». Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

### **8.4**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-131**

#### **Entente guichet automatique**

CONSIDÉRANT que le projet pilote d'entente avec la FQM vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance recherche des solutions pour offrir ce service;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE ce conseil annonce que la FQM mettra fin au service du guichet automatique de Plaisance;

QUE ce conseil demande à la Caisse populaire d'assurer le service jusqu'à la fin septembre;

QUE ce conseil demande si une autre organisation aimerait prendre la relève et assurer le service en continu.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 8.5

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-132**

#### **Factures à payer / Pelle O'Max/Épursol**

CONSIDÉRANT les factures à payer qui ne sont pas autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #360-06;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la facture #4786 de Pelle O'Max pour un montant de 3 385\$ (Inondations 2019) et les factures 79110, 79111, 79189 de Épursol pour un montant de 12 072,38\$ (vidanges des fosses) soient payées;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux paiements ci-hauts mentionnés.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 8.6

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-133**

#### **Frais de représentations**

CONSIDÉRANT l'activité « Journée d'entraide »;

CONSIDÉRANT l'aide des bénévoles;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture pour les repas offerts aux bénévoles ainsi que la facture de réclamation des frais d'essence de M. Claude Péloquin.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **9. Sécurité publique et hygiène du milieu**

### 9.1

#### **Rapport du DSI – Juin 2019**

Monsieur Éric Clément, directeur du service incendie de Plaisance dépose son compte rendu pour le mois de juin 2019.

## 9.2

### **RÉSOLUTION 2019-07-134**

#### **Paiement complémentaire à Tricentris en vertu de l'entente de service**

CONSIDÉRANT la correspondance du 21 juin 2019 en rapport aux coût supplémentaire d'opération des traitements de recyclage par Tricentris, centre de tri;

CONSIDÉRANT l'application de la clause 1.4.3 de l'entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE ce conseil autorise le paiement de 6 738.45 \$ taxes incluses à l'ordre de Tricentris;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les virements budgétaires appropriés afin de donner effet à la présente résolution :

# Poste 59-110-00-001 Surplus libre	6 738.45 CT
# Poste 02-452-10-000 Subvention Tricentris	6 738.45 DT

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 9.3

### **Tableaux des tonnages de juin 2019 : Ordures/Recyclage/Compostage**

Le tableau des tonnages de juin 2019 pour les ordures, le recyclage et le compostage est déposé au conseil.

## 9.4

### **Rapport mensuel de la consommation d'eau – Juin 2019**

Le rapport de juin 2019 pour la consommation d'eau est déposé au conseil.

## **10. Urbanisme et aménagement**

### 10.1

#### **Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment et en environnement**

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur du service d'urbanisme et environnement dépose un compte rendu de ses réalisations de juin 2019.



## 10.2

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-135**

#### **Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 juin 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 10 juin 2019 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE ce conseil entérine les résolutions #19-06-13 à #19-06-16 et les recommandations apportées.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 10.3

#### **Dépôt du document comité environnement du 10 juin 2019**

Le document du comité d'environnement du 10 juin 2019 est déposé au conseil.

## 10.4

#### **Avis de motion**

#### **Règlement #447-19 adoption du règlement #447-19/programme d'aide à l'installation d'un système d'égout pluvial sur les propriétés privées**

M. Julien Chartrand, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #447-19 concernant un Programme d'aide à l'installation d'un système d'égout pluvial sur les propriétés privées. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

## 10.5

#### **Cadre nominatif – Mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) – Programme de soutien aux municipalités**

La documentation concernant le cadre nominatif pour le PGDEP est déposée aux élu(e)s.

## 10.6

#### **Journée d'entraide du 7 juin 2019 – Mon village, ma fierté**

Le compte-rendu est déposé aux élu(e)s afin qu'ils en prennent connaissance.

## 10.7

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-136

#### Dérogation mineure / 66, rue Huneault

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé concernant la propriété située au 66, rue Huneault, sur le lot 4 853 748 au cadastre du Québec afin de permettre un agrandissement de la galerie avant ne respectant la marge de recul avant, et agrandissement de la maison du côté est ne respectant pas les marges de recul avant et arrière;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la galerie avant est à une distance de 3,00 mètres de la limite d'emprise de la rue Desjardins, alors que selon la sous-section 8.1.1 Marges de recul minimales du règlement de zonage URB 99-05, la marge de recul minimale avant applicable à une galerie, dans une zone résidentielle est de 4,00 mètres, donc une dérogation de 1,00 mètre;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté de la galerie est d'une profondeur équivalente et dans le prolongement de celles existantes;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la maison du côté est pour les fins d'une remise, est à une distance de 4,62 mètres de la limite d'emprise de la rue et à une distance de 4,20 mètres de la ligne arrière, alors que selon la sous-section 8.1.1 Marges de recul minimales du règlement de zonage URB 99-05, la marge de recul minimale avant et arrière, dans une zone résidentielle est de 6,00 mètres, donc respectivement une dérogation de 1,38 mètre et 1,80 mètre;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté de la maison est d'une profondeur équivalente à la partie existante et dans son prolongement;

CONSIDÉRANT que ces types de demande peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié le 10 juin 2019 à cet effet;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil municipal accorde cette dérogation mineure concernant la marge de recul avant de l'agrandissement de la galerie avant;

ET

QUE ce conseil municipal accorde cette dérogation mineure concernant les marges de recul avant et arrière de l'agrandissement de la maison, pour des raisons d'intégration harmonieuse au bâtiment existant, aux conditions suivantes;

-La toiture de cet agrandissement soit à deux versants, dans la même orientation que la partie existante à un étage, soit la partie ouest;

-La toiture de cet agrandissement soit d'une hauteur totale sensiblement équivalente à la partie existante à un étage, soit la partie ouest;

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10.8**

**Avis de motion**  
**Règlement #urb 19-05-44 modifiant le règlement de zonage #urb 99-05/concernant les commerces à caractère sexuel, la visibilité aux carrefours et les haies**

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de l'adoption d'un règlement #URB 19-05-44 modifiant le règlement de zonage #URB 99-05 concernant les commerces à caractère sexuel, la visibilité aux carrefours et les haies. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, le conseiller demande dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-137**

**Second projet de règlement URB 19-05-44 concernant les commerces à caractère sexuel, la visibilité aux carrefours et les haies**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de préciser des dispositions concernant les commerces à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de modifier le chapitre concernant les clôtures, haies et murets;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser l'application des dispositions sur la visibilité aux carrefours et sur la hauteur des haies;

CONSIDÉRANT la séance publique d'information du 2 juillet 2019 à 18 h 30;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 2**

Le chapitre 3 **Définitions** est modifié par l'ajout à la définition *COMMERCES (types de)* du type de commerce suivant et qui se lit comme suit :

**« Services à caractère sexuel :**

Établissements dont les opérations consistent principalement à :

-Exploiter le corps dénudé des personnes, soit les seins s'il s'agit d'une femme ou les parties génitales s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, présentes sur place;

-Exploiter le corps dénudé des personnes, soit les seins s'il s'agit d'une femme ou les parties génitales s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, par la présentation de films ou de matériel audiovisuel dont le visa porte la mention sexualité explicite ;

-À promouvoir les relations sexuelles des personnes par l'entremise d'une association civique, sociale et fraternelle ou par l'entremise d'un service; »

### **Article 3**

On ajoute à la sous-section 7.2.8., à la suite du dernier alinéa du premier paragraphe, l'usage suivant qui se lit comme suit :

« - les commerces de type services à caractère sexuel; »

### **Article 4**

On ajoute à la sous-section 7.3.15. Zone industrielle légère à la suite du dernier alinéa du premier paragraphe, l'usage suivant qui se lit comme suit :

« - les commerces de type services à caractère sexuel; »

### **Article 5**

L'article **9.2.1.2 Visibilité aux carrefours** est abrogé.

### **Article 6**

Le texte de l'article **9.2.2.1 Marge avant** est remplacé par le suivant :

« Dans la marge avant, les clôtures et murets de maçonnerie ne doivent pas excéder un (1) mètre de hauteur.

Dans la cour avant située du côté de la façade principale du bâtiment, les haies ne doivent pas excéder un (1) mètre de hauteur. »

### **Article 7**

L'article **9.2.2.3 Lot de coin et transversal** est abrogé.

### **Article 8**

On ajoute l'article 9.4.4.3 qui se lit comme suit :

« Dans le cas d'un lot ou d'un terrain d'angle, aucune enseigne située à moins de trois (3) mètres de rayon à partir du point d'intersection des lignes de rues, ne doit obstruer la vue entre les hauteurs comprises entre un (1) mètre et deux virgule cinq (2,5) mètres au-dessus du niveau des rues. »

### **Article 9**

On ajoute l'article 11.5.7 qui se lit comme suit :

« Dans le cas d'un lot ou d'un terrain d'angle, aucune plantation d'arbres, d'arbustes et autres aménagements paysagers, dans un rayon de trois (3) mètres à partir du point d'intersection des lignes de rues, ne doit obstruer la vue entre les hauteurs comprises entre un (1) mètre et deux virgule cinq (2,5) mètres au-dessus du niveau des rues. »

## **Article 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une dispense de lecture est demandée conformément à la loi.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **10.9**

#### **Résumé de la consultation publique de mai 2018**

Un document synthèse est déposé aux élu(e)s.

Trois grandes orientations sont retenues par le conseil :

- 1- Mise à jour des règlements et du plan d'urbanisme – Plusieurs éléments rapportés à la consultation publique vont s'y retrouver.
- 2- Développement du projet des terrains d'Hydro-Québec.
- 3- Développement du projet dans le secteur des Presqu'îles – Attente du dépôt par les promoteurs d'un plan d'action

### **10.10**

#### **Moratoire sur l'émission des permis en zone inondable**

Une lettre et un document explicatif du Ministère de la sécurité publique sont déposés aux élu(e)s.

## **11. Développement économique**

### **11.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-138**

##### **Mandat au notaire Guylaine Gratton pour l'achat du lot #4 852 716**

CONSIDÉRANT que la municipalité a convenu d'une offre d'achat avec le propriétaire du lot 4 852 716, soit Hydro-Québec, pour un prix de 90 677,00\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la municipalité a obtenu une offre de service d'un notaire pour procéder à l'achat du lot 4 852 716 au cadastre du Québec;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil retienne les services de l'étude de Me Guylaine Gratton, notaire, pour procéder à l'achat du lot 4 852 716 au cadastre du Québec, tel que présenté dans l'offre de service datée du 28 juin 2019 au montant de 1134.32\$ taxes comprises;

QUE ce conseil autorise Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier ou son représentant, Christian Pilon, maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **11.2**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-139**

#### **Mandat à l'arpenteur Marc Patrice pour la description technique d'une partie du lot 4 852 716**

CONSIDÉRANT que la municipalité a convenu d'une offre d'achat avec le propriétaire du lot 4 852 716, soit avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'une condition de cette offre d'achat est la préparation d'une description technique par un arpenteur-géomètre afin d'établir une servitude de transport en faveur d'Hydro-Québec pour le passage des lignes électriques;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une offre de service d'un arpenteur-géomètre pour réaliser ce mandat relatif à la préparation de cette description technique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil retienne les services professionnels de l'étude de Marc Patrice, arpenteur-géomètre, pour procéder à la préparation d'une description technique sur une partie du lot 4 852 716 au cadastre du Québec, tel que présenté dans l'offre de service datée du 28 juin 2019 au montant de 1 300\$ taxes en sus.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **12. Loisirs, santé et bien-être**

### **12.1**

#### **Rapport mensuel du coordonnateur des loisirs et de la culture**

Monsieur Jason Carrière, Coordonnateur des loisirs et de la culture dépose un compte rendu de ses réalisations de juin 2019.

## **12.2**

### **Politique familiale MADA**

M. Luc Galarneau, conseiller, fait état des discussions avec les organismes municipaux pour combiner des réalisations d'activités afin de rencontrer certains engagements proposés dans la politique familiale municipale.

## **12.3**

### **Rapport d'activités de la Corporation des loisirs de Papineau 2018-2019**

Le rapport d'activités 2018-2019 de la Corporation des loisirs de Papineau document est remis aux élu(e)s.

## **13. Transport et voirie**

### **13.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-140**

##### **Compte rendu du Comité de transport et voirie du 18 juin 2019**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du Comité de transport et voirie du 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT les tâches à réaliser et les coûts qui s'y rattachent;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE ce conseil adopte le document déposé et mentionné dans le préambule;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à engager les dépenses mentionnées dans le document du 18 juin 2019 afin de permettre la réalisation des travaux;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-141**

##### **Aquatech - Fin du contrat d'eau potable et eau usée et mandat d'analyse des coûts**

CONSIDÉRANT que le contrat de services arrivera à échéance à la fin de l'année 2019 avec la firme Aquatech;

CONSIDÉRANT que le conseil informera la firme Aquatech qu'il ira en appel d'offres pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Rezou pour préparer un devis dans ce dossier ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil informe la firme Aquatech de la fin du contrat actuel au 31 décembre 2019;

QUE ce conseil mandate l'administration à préparer les documents d'appels d'offres;

QUE ce conseil n'écarte pas la possibilité d'embaucher une personne-ressource pour gérer l'exploitation du réseau d'eau potable et usée.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13.3**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-142**

##### **Mandat à EXP pour l'analyse de rehaussement du chemin des Presqu'îles et de la Grande Presqu'île**

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité de Plaisance de sonder le terrain afin d'obtenir de l'aide financière dans le but de rehausser le chemin de la Grande Presqu'île et du chemin des Presqu'îles;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme EXP en date du 6 juin pour un montant de 2 500\$ + taxes ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil autorise la firme EXP à effectuer une analyse des coûts pour le rehaussement du chemin des Presqu'îles et de la Grande Presqu'île.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **14. Culture et patrimoine**

##### **14.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-143**

##### **Festival de l'argile de Plaisance – Septembre 2019**

CONSIDÉRANT le protocole et les demandes déposées par les organisateurs du festival de l'argile de Plaisance;

Il est proposé par Madame la conseillère Micheline Cloutier



QUE ce conseil s'engage à respecter les demandes faites par le comité organisateur du Festival de l'argile de Plaisance et mandate le Maire ou son représentant à signer l'entente proposée.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **15. Nouveaux items**

### **15.1**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-144**

##### **Journal municipal – diffusion**

CONSIDÉRANT que le conseil croit que le journal « Ouvre-moi la porte » sera lue davantage s'il est distribué à chaque porte;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil revienne sur sa décision de ne pas distribuer ledit journal et mandate l'administration à assurer la distribution complète dudit bulletin municipal.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **15.2**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-145**

##### **Demande de gratuité de la salle/Mariage J. Tittlit et I. Bridges**

CONSIDÉRANT la demande écrite de M. Jonathan Tittlit et Mme Izabel Bridges en date du 3 juin 2019 afin de demander la gratuité de la salle pour leur mariage le 12 octobre prochain étant donné que M. Tittlit fait partie de la brigade des pompiers de Plaisance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Julien Chartrand

QUE ce conseil accepte la demande de M. Tittlit et Mme Bridges d'obtenir la salle municipale gratuitement lors de leur mariage le 12 octobre 2019.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 15.3

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-146**

##### **Lettre de commandite – Super fête Marius Fournier 2019**

CONSIDÉRANT la demande commandite de la Corporation des loisirs de Papineau pour la tenue de l'évènement Super fête Marius Fournier 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise une participation financière à l'évènement pour 250 \$.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 15.4

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-147**

##### **Demande de Madame Johanne Laurin**

CONSIDÉRANT la demande écrite de Madame Johanne Laurin en date du 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT que par cette demande Madame Laurin aimerait fermer le fossé devant sa propriété;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil mandate l'équipe de travaux publics à effectuer les travaux prescrit dans la demande de Madame Laurin du 11 juin;

ATTENDU que les matériaux seront à la charge de Madame Laurin.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 15.5

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-148**

##### **Trophée Jean-Sébastien Roy**

CONSIDÉRANT la demande de l'école Sacré-Cœur afin de contribuer financièrement à la remise du trophée Jean-Sébastien Roy à l'élève récipiendaire 2018-2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte qu'un don de 100\$ soit versé à l'association des loisirs de Plaisance pour que l'association redistribue cette somme au ou à la gagnante du trophée mentionné en préambule.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**16.**

**Période de questions à 20h35**

+ - 9 personnes assistent à la séance.

**17.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-07-149**

**Levée de la séance à 20h53**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE-SUPLÉANT**

« Je soussigné, Raymond Ménard, Maire-suppléant de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 2 juillet 2019

---

Raymond Ménard  
Maire-suppléant

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier